

CONTACTEZ-NOUS

☎ 04 75 600 626

valenceromansmobilities.fr

AGENCES MOBILITÉS

VALENCE

11 bis boulevard d'Alsace

du lundi au vendredi : 8h30 - 18h

le samedi : 10h - 12h30 et 13h30 - 16h

l'été : 10h - 12h30 et 13h30 - 18h

ROMANS

2 boulevard Gabriel Péri

du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30

l'été : 10h - 12h30 et 13h30 - 17h30



0401NCC - 250317 - Ne pas jeter sur la voie publique
 Crédits images Freepik

CRÉEZ ET RECHARGEZ VOTRE CARTE DE TRANSPORT



POUR CRÉER UNE CARTE OÙRA

► Prémunissez-vous d'une **pièce d'identité**,
d'un **justificatif de domicile**
et d'une **photo d'identité** récente.

► Puis rendez-vous dans les **Agences Mobilités**
(les photos peuvent être prises sur place)
ou sur le site **valenceromansmobilities.fr**

VOUS AVEZ DÉJÀ UNE CARTE OÙRA RECHARGEZ-LA!



► **SUR LA BOUTIQUE EN LIGNE**: Connectez-vous sur le
site **valenceromansmobilities.fr**. Cliquez sur « Boutique
en ligne ». Créez votre compte lors de votre première
connexion en vous munissant de votre numéro de carte
Oùra. Choisissez votre titre et réglez en ligne par carte
bancaire. Les titres achetés sur la boutique en ligne ne sont
disponibles sur votre carte Oùra qu'après un délai
de 24 heures. Votre carte est automatiquement activée à la
première validation dans le bus ou le car. Pensez à valider!



► **AUX DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE TITRES
DE TRANSPORT** situés sur le site du Pôle Bus, quais A
et C à Valence. Paiement par carte bancaire uniquement.



► **DANS LES AGENCES MOBILITÉS
ET LES POINTS DE VENTE.**

FRAUDER PEUT COÛTER CHER!

■ LE CONTRÔLE

Pour voyager, vous devez posséder un titre de transport
et le valider à chaque montée dans le bus. Le titre de transport
doit être présenté à toute requête du personnel Citéa. En cas
de fraude, vous serez verbalisé et devrez vous acquitter d'une
amende forfaitaire.

■ MONTANT DE L'AMENDE À RÉGLER

Absence ou
falsification de titre **63,00€**

Titre non validé **35,00€**

Non respect
du règlement **150,00€**

Envoi d'un titre SMS à
la vue des contrôleurs **63,00€**

Violation de l'interdiction
de fumer **63,00€**

Violation de l'interdiction
de vapoter **30,00€**

■ FRAIS DE DOSSIERS appliqués en plus du tarif de l'amende

Passé 10 jours **15,00€**

Passé 30 Jours **38,00€**

*Votre titre de transport peut être vérifié à
tout moment, conservez-le bien. Seul votre
titre de transport constitue une assurance
en cas d'accident. Le réseau de bus
Citéa décline toute responsabilité en cas
d'accident survenu à un voyageur sans titre
de transport ou avec un titre non-valable.*



RETROUVEZ TOUS LES POINTS DE VENTE PARTENAIRE CITÉA

En flashant le QR code

LES COMMUNES DESSERVIES

■ Alboussière
 ■ Alixan
 ■ Barbières
 ■ Barcelonne
 ■ Beaumont-lès-Valence
 ■ Beauregard-Baret
 ■ Beauvallon
 ■ Bésayes
 ■ Boffres
 ■ Bourg-de-Péage
 ■ Bourg-lès-Valence
 ■ Chabeuil
 ■ Champis
 ■ Charmes-sur-Rhône
 ■ Charpey
 ■ Châteaubourg
 ■ Châteaudouble
 ■ Châteauneuf-sur-Isère
 ■ Châtillon-Saint-Jean
 ■ Chatuzange-le-Goubet
 ■ Clérieux
 ■ Combovin
 ■ Cornas
 ■ Crépol
 ■ Étoile-sur-Rhône
 ■ Eymeux
 ■ Génissieux
 ■ Geyssans
 ■ Granges-lès-Beaumont
 ■ Guilhaud-Granges
 ■ Hostun
 ■ Jaillans
 ■ La Baume-Cornillane
 ■ La Baume-d'Hostun
 ■ Le Chalon

PAR LE RÉSEAU CITÉA

■ Malissard
 ■ Marches
 ■ Montélégier
 ■ Montéliet
 ■ Montmeyran
 ■ Montmiral
 ■ Montvendre
 ■ Mours-Saint-Eusèbe
 ■ Ourches
 ■ Parnans
 ■ Peyrins
 ■ Peyrus
 ■ Portes-lès-Valence
 ■ Rocherfort-Samson
 ■ Romans-sur-Isère
 ■ Saint-Bardoux
 ■ Saint-Christophe-et-le-Laris
 ■ Saint-Georges-lès-Bains
 ■ Saint-Laurent-d'Onay
 ■ Saint-Marcel-lès-Valence
 ■ Saint-Michel-sur-Savasse
 ■ Saint-Paul-lès-Romans
 ■ Saint-Péray
 ■ Saint-Romain-de-Lerps
 ■ Saint-Sylvestre
 ■ Saint-Vincent-la-Commanderie
 ■ Soyons
 ■ Toulard
 ■ Triors
 ■ Upie
 ■ Valence
 ■ Valherbasse
 (Miribel, Montrigaud,
 Saint-Bonnet-de-Valclérieux)

PROFITEZ DE NOS OFFRES DE MOBILITÉ



UTILISEZ NOS SOLUTIONS DE TRANSPORT

- Réseau **Citéa** sur les 67 communes du territoire
- **Citéa Résa** dans les secteurs périurbains,
et **Citéa Pro** dans les zones d'activités
- **Cars Région & trains**



ADOPTÉZ NOS DISPOSITIFS DE PARTAGE DE VÉHICULES

- Covoiturage avec **BlaBlaCar Daily**
- Aires de **covoiturage** à disposition
- Voitures en libre-service **Citiz**

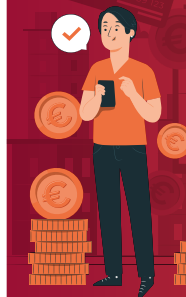


ROULEZ À VÉLO EN TOUTE SÉCURITÉ

- Location libre-service **Libélo**
ou longue durée **Mon Libélo**
- Consignes **Vélobox**
- Développement des itinéraires **Cycléo**

GUIDE TARIFS

ÉDITION
2025 - 2026



OCCASIONNELS

BILLET UNITÉ **1,40€**

BILLET 24 H **3,90€**

10 VOYAGES **8€**

ABONNEMENTS

JEUNES, SÉNIORS,
SALARIÉS* ET RÉDUITS**

Mensuel **10€** Annuel **100€**

* Jeunes - de 26 ans / Séniors + 65 ans / Saliariés (avec prise en charge employeur déduite).

** Réservé aux personnes habitant une des 67 communes du territoire de Valence-Romans Mobilités, âgées de plus de 26 ans et soumis à des conditions de ressources. Nous présenter obligatoirement une attestation délivrée par le CCAS ou la CLI de votre commune ou d'une attestation de moins de 2 mois délivrée par la CAF avec la mention RSA, API ou AAH, ou d'une attestation de moins de 2 mois pour les bénéficiaires de l'ASPA délivrée par l'organisme de retraite.

TOUT PUBLIC Mensuel **20€** Annuel **200€**

Pour toute personne de plus de 26 ans, non salariée, sans condition de ressources.
DUPLICATA DE LA CARTE EN CAS DE PERTE, DE VOL OU DE DÉGRADATION : 6€

LES BILLETS UNITÉ & 24H S'ACHÈTENT



BILLET À L'UNITÉ:

Auprès du conducteur ou par SMS envoyez CITEA au 93200*

BILLET 24H:

Auprès du conducteur, en agence, aux distributeurs ou par SMS envoyez CITEA24H au 93200*

* Disponible uniquement en France métropolitaine pour les clients de Bouygues, Orange, SFR et Free
Montant prélevé sur facture opérateur mobile ou déduit du compte prépayé mobile.

À CHACUN SON TARIF | BILLETS, CARTES & ABONNEMENTS

▶ LES COMBINÉS

■ CITÉA + **ter**
Le tarif dépend du trajet réalisé en train.

■ CITÉA + **SNCF**
Correspondances pour les trains grandes lignes en gare de Valence TGV avec l'InterCitéa, veuillez présenter votre billet de train au conducteur.



■ CITÉA + LIBÉLO
Le Pass annuel Libélo est compris dans votre abonnement annuel Citéa. Vous ne payez que les locations au-delà de 20 minutes. Créez votre compte depuis le site ou l'appli PBSC-Libélo.



GRATUIT POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS

À condition d'être accompagnés d'un adulte et de se munir d'un billet délivré par le conducteur sur simple demande.

POUR VOTRE ABONNEMENT MENSUEL, OPTEZ POUR LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE À TACITE RECONDUCTION

- Pratique, plus de démarche, votre carte **EST TOUJOURS CHARGÉE.**
- **SANS ENGAGEMENT**, vous pouvez suspendre ou arrêter votre abonnement **À TOUT MOMENT.** Il vous suffit de nous écrire avant le 20 du mois précédent.

▶ À L'ARRÊT, PRÉPAREZ-VOUS!

Faites signe au conducteur. Pour votre sécurité, tenez-vous en retrait de la bordure du trottoir. Préparez votre carte ou votre monnaie. Merci de faire l'appoint. Les billets de 20€ et plus ne sont pas acceptés. Pour votre sécurité aucune descente/montée n'est possible en dehors des arrêts Citéa.

■ MONTEZ PAR LA PORTE AVANT PUIS:

- Validez votre titre de transport à chaque montée y compris en correspondance.
- Si vous n'avez pas de titre, achetez un billet unité auprès du conducteur. Validez-le à chaque montée y compris en correspondance. Le billet unité est valable une heure à partir de l'achat. Aller-retour non autorisé.

OÙ ACHETER VOTRE TITRE DE TRANSPORT ?

	Agences	Auprès du conducteur	SMS	Site internet valenceromansmobilités.fr	Distributeurs automatiques	Points de vente partenaires
Billet unité		✓	✓			
Billet 24H	✓	✓	✓		✓	✓
Création de carte Oûra - voyages et abonnements	✓			✓		
Rechargement de billet sans contact BSC Non nominatif, multi - voyageurs - rechargeable	✓				✓	✓
Rechargement abonnement mensuel ou annuel comptant	✓			✓	✓	✓
Rechargement abonnement mensuel par prélèvement à tacite reconduction	✓					
Création et rechargement combiné CITÉA + ter	✓					

■ CORRESPONDANCES:

N'oubliez pas de valider votre carte ou le QR Code de votre billet à chaque montée dans le bus ou car.

■ POUR DESCENDRE:

- Levez-vous à l'arrêt précédent : appuyez sur l'un des boutons «Arrêt demandé» au moins 100 mètres avant votre arrêt de descente.
- La descente s'effectue par les portes centrales ou arrières sur l'ensemble des lignes Citéa.

DANS LE BUS ET LES CARS: RÈGLES DE BONNE CONDUITE



Pensez à céder votre place aux personnes handicapées, âgées, aux femmes enceintes ou accompagnées de jeunes enfants.

TÉLÉPHONE



Par respect pour les autres voyageurs, limitez l'usage des téléphones portables, maintenez le son à un volume modéré et évitez les conversations bruyantes.

Veuillez respecter le matériel. Ne rien jeter par terre, ne gênez pas la manœuvre des portes, n'actionnez pas leur ouverture sans raison. Il est interdit de fumer et de vapoter.

Décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 - décret 2017- 633 du 25 avril 2017 interdiction de fumer dans des lieux affectés à un usage collectif.

ANIMAL DE COMPAGNIE



Seuls les petits animaux de compagnie pouvant entrer dans un panier sont admis dans les véhicules Citéa. Gardez votre animal domestique sur vos genoux, dans son panier. Sont également acceptés les chiens servant de guides aux personnes non-voyantes ou d'assistance aux personnes handicapées.

POUSSETTES



Elles peuvent rester déployées dans la mesure où elles n'entravent pas la circulation des autres passagers, sous la responsabilité de l'adulte qui doit tenir la poussette. Les enfants doivent rester attachés et le frein de la poussette enclenché.

OBJETS VOLUMINEUX



Le transport d'objets volumineux et encombrants, ainsi que des matières dangereuses ou malodorantes est interdit dans les véhicules Citéa. De même les colis et bagages peuvent être refusés s'ils sont susceptibles d'incommoder, de gêner les voyageurs ou de constituer un risque d'accident.



Les vélos pliants sont autorisés s'ils sont transportés pliés et tenus en main. Dans les cars Intercitéa : les vélos ne sont pas admis y compris dans les soutes. Les trottinettes doivent être pliées et tenues en main.

EN CAS D'URGENCE



L'usage intempestif de la demande d'arrêt d'urgence ou du déverrouillage des portes est assujéti à une contravention de 150€.

VIDÉOSURVEILLANCE



Pour votre sécurité, les bus et les agences mobilités sont équipés de caméra de vidéosurveillance.

Droit à l'image : service Exploitation Citéa 04 75 600 626 selon la loi 95-73 du 21/01/95, le décret n° 2006-929 du 28/07/2006 modifiant le décret n°96-926 du 17/10/1996.

Le voyageur est tenu d'adopter un comportement respectueux à l'égard des passagers, du personnel et du matériel, et de se conformer à toutes les consignes de ce règlement.

BON VOYAGE!